Ministère
de l'Ecologie,
du Développement
Durable
et de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
Durable
et de l'Energie

Centre d'Etudes
Techniques de
l'Equipement

CETE
Méditerranée

Laboratoire
Régional
d'Aix-en-Provence
Service
Géologie - Risques Naturels

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE CHUTES DE ROCHERS

Gorges du Tarn et de la Jonte

CARTOGRAPHIE REGLEMENTAIRE

Planche F
St Chely du Tarn

Vu et annexé à l'Arrêté Préfectoral
n° 2014069-0006 du 10 mars 2014

Copie certifiée conforme
pour le Préfet et par délégation
le Chef du Service Risques Energie Construction
de la DDT48
Estelle ROUQUET

PREFECTURE DE LA LOZERE

Direction Départementale des Territoires
de la Lozère

Service : Sécurité, Risques, Energie et Construction
Unité : Prévention des Risques
4, avenue de la Gare
48 005 MENDE

Echelle :
1 / 5 000

Décembre 2013
Dossier n° 11 60 00104

Référence DAO :
PPR - Gorges du Tarn\
Cartes 5000 - 2013\
st-chely.dwg

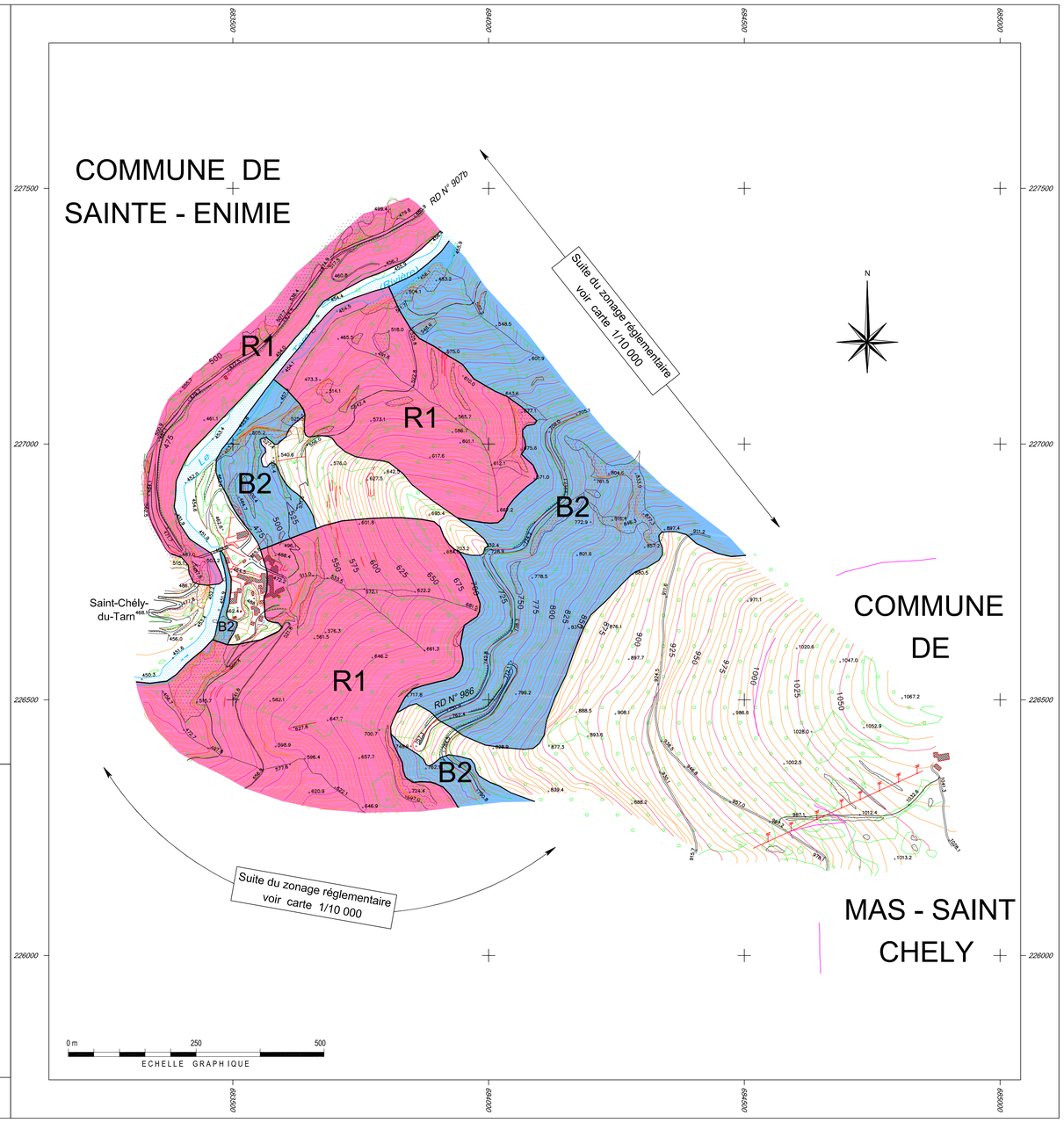

ZONAGE REGLEMENTAIRE

B1 — Zone où l'aléa permet d'autoriser tout type de nouvelle construction, prévention envisageable.

B2 — Zone où l'aléa permet d'autoriser les nouvelles constructions, à l'exception des établissements recevant du public, et sous réserve de prescriptions.
La prévention est envisageable.

R1 — Zone où l'aléa ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions, des mesures de prévention plus lourdes que celles possibles en zone B2 sont cependant envisageables pour protéger l'existant.

R2 — Zone où l'aléa ne permet pas d'autoriser les nouvelles constructions et où la prévention n'est pas envisageable.

LEGENDE

- *Lignes E.D.F.*
- *Haie*
- *Rangée d'arbres*
- *Clôture*
- *Talus*
- *Limite de culture*
- *Mur de soutènement*
- *Limite de commune*
- *Zone enneigée*
- *Point incertain*

Bois — *Broussailles* — *Eau* — *Pierrier Z.rocheuse*

Nota : - La toponymie et les limites administratives (figuratives) sont extraites de la carte IGN au 1/25000ème
- Dans les zones urbaines, seules les courbes significatives sont représentées